

aspects scientifiques de leurs propres responsabilités ainsi que de l'organisation et du soutien de la recherche nécessaires à cet égard. D'autre part, le Conseil national de recherches conseille le Comité sur la politique générale à suivre en matière de sciences, particulièrement en ce qui concerne les recherches dans les universités et dans l'industrie ainsi que dans des domaines qui n'appartiennent pas strictement aux ministères et organismes exécutifs.

En 1949, le Comité du Conseil privé a élargi la structure de son système consultatif en ajoutant un Comité consultatif de fonctionnaires supérieurs dont il pourrait demander l'avis sur la formulation et l'application de la politique du gouvernement en matière de sciences. Ainsi le Comité comporte maintenant deux organismes consultatifs: le Conseil national de recherches et le Comité consultatif susmentionné. Étant composé d'hommes de sciences qui ne relèvent pas du gouvernement et représentant les universités, l'industrie et les travailleurs, le Conseil est admirablement pourvu pour tenir le Comité du Conseil privé au courant des effets de la politique du gouvernement sur l'activité scientifique du pays et pour le conseiller sur les mesures à prendre afin de maintenir en bon état les services de recherches des universités et des instituts indépendants de recherches. D'autre part, le Comité consultatif étant composé de fonctionnaires supérieurs du gouvernement, il est tout désigné pour étudier la politique du gouvernement en ce qui touche l'activité des ministères et pour conseiller le Comité du Conseil privé sur les mesures que doit prendre le gouvernement. Le président du Conseil national de recherches, lequel préside les deux organismes, agit comme coordonnateur et assure la répartition appropriée des responsabilités.

Le 30 avril 1964, le gouvernement fédéral annonçait qu'il établirait incessamment un Secrétariat scientifique chargé de rassembler et d'analyser les renseignements concernant les programmes scientifiques du gouvernement et leur corrélation avec les autres travaux scientifiques à travers le Canada. Cet organisme sera constitué d'un petit groupe qui établira les faits et les analysera et qui sera composé d'un personnel n'ayant pas d'autorité exécutive; il fera partie du Bureau du Conseil privé. Ses fonctions seront de soutenir, au jour le jour, le travail du Comité du Conseil privé.

Section 1.—Le Conseil national de recherches*

Historique et organisation.—L'organisation de la recherche à l'échelon national, au Canada, remonte à 1916, année de la création par le gouvernement canadien du Conseil consultatif honoraire de la recherche scientifique et industrielle que l'on désigne ordinairement sous le nom de «Conseil national de recherches». Le Conseil a pris, dès le début, des dispositions pour diriger et coordonner les travaux de recherches, organiser des études en collaboration, assurer la formation post-universitaire des chercheurs et favoriser la poursuite des travaux de recherches au moyen de subventions aux professeurs des universités. Cette activité, en vue de favoriser et de stimuler les travaux de recherches, a constitué le travail de base du Conseil de l'année 1916 à l'année 1924.

Dès 1918, on s'était proposé de créer un institut central de recherches, qui serait chargé de faire des recherches dans le domaine des sciences pures relativement aux normes de mesures de qualité et de composition des matières, ainsi que dans le domaine des sciences appliquées aux industries canadiennes. Une commission spéciale du Parlement a appuyé la proposition et, en 1924, on revisait la loi sur le Conseil de recherches de façon à y incorporer des laboratoires de recherches nationaux. On a aménagé des locaux temporaires, et les travaux de recherches sur les calcaires magnésiens réfractaires pour les fours sidérurgiques ont obtenu un tel succès qu'on a décidé de rétablir, sur une vaste échelle, une industrie de guerre qui avait été créée au cours de la Première Guerre mondiale. A la suite de cette réussite, le gouvernement a affecté, en 1929-1930, des fonds en vue de l'installation de nouveaux laboratoires.

L'immeuble du Conseil national de recherches, rue Sussex, à Ottawa, a été inauguré en 1932; en 1939, on a entrepris la construction de l'immeuble de l'aérodynamique sur un

* Rédigé par R. A. Lay, Bureau des relations extérieures, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa.